



## Ville de Dreux

### CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024

#### DÉLIBÉRATION N°DEL2024-037

#### Patinoire- Tarifs préférentiels CNAS (Sports)

912

Rapporteur : Alain GUENZI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	33
Nombre de pouvoirs	6
Votants	39

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yu cel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Nelson FONSECA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Mariam CISSE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Valérie VERDIER-DAUTRÊME.

Créé depuis plus de 50 ans (en 1967), le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif. Il est destiné à tout fonctionnaire des collectivités territoriales, ainsi qu'aux salariés du secteur privé travaillant dans un établissement public relevant de la compétence d'une collectivité locale (OPAC, OPH, missions locales, offices du tourisme).

Le CNAS gère, pour le compte des structures adhérentes les activités sociales et culturelles, près d'un million d'ayants-droits (environ 40% des agents territoriaux) en proposant une offre de prestations préétablie.

La mise en place d'une offre préférentielle à destination de l'ensemble des bénéficiaires du CNAS sera l'occasion, pour la Ville de Dreux, de valoriser la patinoire municipale, à l'échelle régionale, et d'accroître ainsi la visibilité de ses équipements sportifs.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Alain GUENZI,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 15 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à ), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM (pouvoir à Aïssa HIRTI), Caroline IFTEN, Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

- Accorde aux bénéficiaires du CNAS à compter de l'ouverture de la patinoire :
  - Une réduction de 30 % (arrondi supérieur) sur les spectacles programmés à la patinoire de Dreux,
  - Une réduction de 30 % (arrondi supérieur) sur les droits d'entrée.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 16 avril 2024



**Le Maire,**  
**Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**